

Nom du matériau : NOVAPOL® polyéthylène, incolore (toutes qualités)

FDS ID: NOVA-0029EUFR

Section 1 – Identification de la substance/préparation et de la société**Synonymes :** PEHD, PEBD, PEBDL, PEMDL, PEME, résines de polyéthylène, polymères d'éthylène**Nom chimique :** Polyéthylène**Famille chimique :** Polymère**Usage du matériau :** Résine thermoplastique extrudée en film, feuille ou tube, ou moulée en bouteilles, récipients, couvercles et autres articles**Formule chimique :** $(CH_2)(CH_2)_x$ **NOVA Chemicals (International) SA**

Avenue de la Gare 14

CH1700 Fribourg

Suisse

tél. +41-26-426-5757 fax +41-26-426-5770

Fiche de données de sécurité e-mail:msdsemail@novachem.com**Numéros de téléphone d'URGENCE :****Europe et Israël :** +44 208 762 8322 (NCEC) (24 heures)**Moyen-Orient :** +961 3 487 287 (NCEC) (24 heures)**Asie-Pacifique :** +65 633 44 177 (NCEC) (24 heures)**Chine :** +86 10 51003039 (NCEC) (24 heures)**Section 2 – Identification des dangers****Dangers pour l'homme et pour l'environnement**

Ce produit a été classé pour l'Union Européenne selon l'Annexe VI et la Directive 67/548/CEE.

Ce produit est une préparation contenant des polymères et des additifs. Bien que le produit puisse contenir des composants pouvant être classés, il ne présente pas de danger pour la santé humaine par inhalation, ingestion ou contact avec la peau ou pour l'environnement aquatique sous la forme dans laquelle il est commercialisé. En vertu de l'article 12 de la Directive 1999/45/CE, de telles préparations ne nécessitent pas d'étiquetage.

Aperçu des dangers

ATTENTION ! Le produit est un solide de couleur claire à blanche non toxique, sous forme de granulés ou de poudre granulaire ayant pas ou peu d'odeur. Les poussières et les émissions dans l'air dues à la chaleur peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et le système respiratoire. Les poussières fines accumulées peuvent former des mélanges explosifs air/poussière. Le produit déversé sur le sol peut le rendre glissant et créer un risque de chute. Conserver les granulés déversés à l'écart des égouts d'évacuation des eaux de pluie et empêcher leur déversement dans d'autres systèmes aquatiques. En cas d'incendie, le produit se consumera rapidement et émettra une fumée irritante épaisse. Un contact avec du matériau fondu peut provoquer des brûlures thermiques graves.

Effets potentiels sur la santé : yeux

Le contact des yeux avec une poudre ou de fines particules peut provoquer une irritation de type mécanique. Un contact avec de la résine chaude ou fondue peut provoquer une lésion sévère, notamment une cécité éventuelle.

Effets potentiels sur la santé : peau

Le contact de la peau avec une poudre ou de fines particules peut provoquer une irritation modérée à sérieuse, qui est accrue par frottement ou si la peau est sèche. Un contact avec de la résine chaude ou fondue peut provoquer de sévères brûlures thermiques. La silice cristalline/le talc est inextricablement lié ou enrobé dans le polyéthylène ; cela semble empêcher toute réaction toxique pouvant se produire sur la peau.

Effets potentiels sur la santé : ingestion

L'ingestion de ce produit est peu probable. Cependant, l'ingestion du produit peut produire une irritation gastro-intestinale et des troubles modérés.

Effets potentiels sur la santé : inhalation

L'inhalation de fines particules peut provoquer une irritation du système respiratoire. Les fumées produites en cours de traitement thermique peuvent provoquer une irritation, un œdème pulmonaire et une éventuelle réaction de type asthmatique. La silice cristalline/le talc est inextricablement lié ou enrobé dans le polyéthylène ; cela semble empêcher toute réaction toxique au niveau des poumons.

Fiche de données de sécurité

Nom du matériau : **NOVAPOL® polyéthylène, incolore (toutes qualités)**

FDS ID: NOVA-0029EUFR

Dangers pour l'environnement

Le polyéthylène est un solide essentiellement inerte du point de vue biologique et considéré comme non toxique. Il est stable (ne se décompose pas) dans les décharges ou les systèmes aquatiques.

Section 3 – Composition/Informations sur les composants

N° CE	Composant	Pour cent en poids	Symboles	Risques
-	Polyéthylène (homopolymère d'éthylène) * 9002-88-4	>98	-	-
272-489-0 / 238-877-9	Terre à diatomées calcinée et/ou talc (silicate de magnésium hydraté) ** 68855-54-9 / 14807-96-6	0-1	T	R: 49
-	Additifs ***	0-1	-	-

Informations supplémentaires

Selon la directive 67/548/CEE et la directive 99/45/CE, ce produit N'est PAS dangereux.

* Ce produit peut également être désigné par polymère de 1-butène éthène (n° CAS 25087-34-7) ou par polymère de 1-hexène éthène (n° CAS 25213-02-9). Les appellations éthène et éthylène sont interchangeableables.

** Il s'agit d'un agent anti-adhérent « antiblock ». Il est incorporé à certains grades de résine NOVAPOL (par exemple, les résines pour la fabrication de films). La terre à diatomées calcinée peut contenir jusqu'à 75% de silice cristalline.

*** D'autres additifs chimiques, notamment des antioxydants, des stabilisateurs UV, des auxiliaires de traitement et des agents glissants, peuvent être formulés dans les résines de polyéthylène à des concentration totale inférieure à 1% en p/p.

Se référer à la Section 8 pour les valeurs limites d'exposition applicables. Se référer à la Section 11 pour les données de toxicité applicables.

Section 4 – Premiers secours

Premiers secours : yeux

Enlever les lentilles de contact, si cela peut se faire sans risque. Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Consulter un médecin si des symptômes se développent ou persistent.

Premiers secours : peau

Enlever les vêtements et les chaussures recouverts de poussière ou contaminés. En cas de contact avec la peau, laver la zone affectée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin si des symptômes se développent ou persistent. En cas de contact avec du produit fondu, refroidir rapidement la peau avec de l'eau et consulter un médecin immédiatement. Ne pas essayer d'enlever le produit fondu ou le produit fondu qui a refroidi de la peau sans assistance médicale.

Premiers secours : inhalation

Amener la victime dans un endroit où l'air n'est pas contaminé. Desserrer tout vêtement ajusté tel que col, cravate, ceinturon ou ceinture afin de faciliter la respiration. Consulter immédiatement un médecin si la victime ne respire pas, est inconsciente ou si d'autres symptômes persistent. L'inhalation de fumée après un incendie peut entraîner par la suite un œdème pulmonaire ; consulter un médecin immédiatement.

Premiers secours : ingestion

Le matériau n'est pas censé être absorbé par les voies gastro-intestinales. NE PAS PROVOQUER DE VOMISSEMENT. Desserrer tout vêtement ajusté tel que col, cravate, ceinturon ou ceinture. Demander une assistance médicale immédiate.

Fiche de données de sécurité

Nom du matériau : **NOVAPOL® polyéthylène, incolore (toutes qualités)**

FDS ID: NOVA-0029EUFR

Premiers secours : notes pour le médecin

Après des premiers secours adéquats, aucun autre traitement n'est nécessaire à moins que les symptômes ne réapparaissent. Pour des informations plus détaillées sur une aide médicale d'urgence, appeler le numéro d'urgence approprié indiqué dans la Section 1. Les brûlures seront traitées comme des brûlures thermiques. La résine fondue s'éliminera dès que la peau se sera cicatriser; Il n'est donc pas nécessaire de retirer le produit de la peau immédiatement. Le traitement devra être centré sur le contrôle des symptômes et l'état clinique du patient. Théoriquement, le matériau ingéré passera par le système digestif sans provoquer de blessures. La silice cristalline (si présente)/le talc est inextricablement lié ou enrobé dans le polyéthylène ; cela semble empêcher toute réaction toxique pouvant atteindre la peau ou les poumons (en cas d'inhalation).

Section 5 – Mesures de lutte contre l'incendie

Voir Section 9 : « Propriétés physiques » pour les limites d'inflammabilité, point éclair et informations relatives à l'inflammabilité spontanée.

Dangers généraux d'incendie

Les résines solides supportent la combustion, mais ne répondent pas à la définition de combustibles. En cas d'incendie, le produit brûlera aisément et dégagera une fumée noire lourde et irritante. Une concentration élevée de poudres ou de poussières dans l'air peut former un mélange explosif avec l'air.

Dangers d'explosion

Les poussières fines accumulées peuvent former un mélange explosif avec l'air. Le risque d'explosion d'un mélange poussière/air est accru si des vapeurs inflammables sont également présentes. Une charge statique dangereuse peut s'accumuler.

Produits de combustion dangereux

Lorsqu'il est chauffé, le polyéthylène peut dégager divers oligomères, des cires et des hydrocarbures oxygénés ainsi que du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone et de faibles quantités d'autres vapeurs organiques (p.ex. aldéhydes, acroléine). L'inhalation de ces produits de décomposition peut être dangereuse.

Moyens d'extinction

Brouillard ou jet pulvérisé d'eau. En cas de petits incendies, il est également possible d'utiliser des extincteurs à poudre, au dioxyde de carbone ou de la mousse. Éviter une pression élevée, ainsi qu'un jet d'eau à haute pression directement sur la résine, ce qui pourrait disperser les résines fondues ou en combustion.

Matériel/Instructions de lutte contre l'incendie

Se placer dos au vent. Eloigner le personnel non indispensable. Déplacer les conteneurs hors de la zone d'incendie si cela peut se faire sans risque. Lutter contre l'incendie du plus loin possible ou utiliser des supports autonomes ou des lances de contrôle. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire facial intégral et autonome et des vêtements thermo-isolants. Éviter d'inhaler la fumée ou les produits de combustion. Retirer et nettoyer ou éliminer tout vêtement contaminé. Refroidir longuement les conteneurs avec de grandes quantités d'eau, même bien après que l'incendie soit éteint. Contrôler l'écoulement des eaux pour empêcher leur pénétration dans les égouts, les purges, les espaces souterrains ou confinés et les voies d'eau.

Section 6 – Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles

Éviter de vous tenir ou de marcher sur du produit déversé, les granulés éparpillés sur le sol sont très glissants et constituent un risque de glissade. Éliminer les sources d'inflammation. Éteindre toutes les flammes à proximité. Interdit de fumer et présence de flamme interdite dans les zones de stockage, d'utilisation ou de manipulation. Dissiper l'électricité statique au cours du transfert ou du traitement par une mise à la terre et une liaison appropriées des cuves et du matériel.

Procédures d'évacuation

Isoler la zone. Eloigner le personnel non indispensable. Alerter le personnel d'urgence sur place et les pompiers.

Mesures pour la protection de l'environnement

Empêcher toute entrée dans les fosses de drainage, les égouts et les voies d'eau.

Fiche de données de sécurité

Nom du matériau : **NOVAPOL® polyéthylène, incolore (toutes qualités)**

FDS ID: NOVA-0029EUFR

Déversements

Arrêter la fuite, isoler et circonscrire le déversement. Empêcher l'entrée dans les égouts, les purges, les espaces souterrains ou confinés, les prises d'eau et les voies d'eau. Le produit déversé peut créer un risque de glissade. Utiliser les outils appropriés pour rassembler le solide dispersé et le mettre dans un conteneur de décharge ou de récupération approprié. Réutiliser ou recycler autant que possible.

Procédures spéciales

Se mettre en contact avec la police locale/les services de secours et appeler les numéros de téléphone d'urgence correspondants fournis dans la Section 1. S'assurer que les exigences de procès-verbal au niveau statutaire et réglementaire de la juridiction applicable sont satisfaites. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés au cours du nettoyage. Les personnes ne portant pas d'équipement de protection adéquat doivent être exclues de la zone de déversement jusqu'au nettoyage complet.

Autres informations

Les poussières fines accumulées peuvent former un mélange explosif avec l'air. Le risque d'explosion d'un mélange poussière/air est accru si des vapeurs inflammables sont également présentes.

Voir Section 8 pour obtenir des informations sur l'équipement de protection individuelle et Section 13 pour les considérations relatives à l'élimination.

Section 7 – Manipulation et stockage

Procédures de manipulation

Effectuer les manipulations dans des équipements fermés et conçus à cet effet. Prévoir une ventilation adéquate. Éviter toute ingestion et inhalation. Maintenir éloigné d'une source de chaleur incontrôlée et de matériaux incompatibles. Mettre à la terre tout l'équipement de manipulation et de transfert du matériau pour dissiper l'accumulation d'électricité statique. Maintenir les zones de manipulation exemptes de granulés éparpillés et à l'abri d'une accumulation de poudres et de poussière. Tous les efforts nécessaires doivent être réunis pour empêcher l'accumulation de poudres ou de poussières fines autour des systèmes de manipulation du matériau. Les poudres ou les poussières fines accumulées peuvent former des mélanges explosifs air/poussière. Pour des informations supplémentaires sur le contrôle de l'électricité statique et la minimisation des dangers potentiels de poussière et d'incendie, se référer au NFPA -654 « Standard for the Prevention of Fire and Dust Explosions from the Manufacturing, Processing, and Handling of Combustible Particulate Solids, 2006 Edition ». Les granulés éparpillés sur le sol sont très glissants et constituent un risque de glissade.

Procédures de stockage

La zone de stockage doit être clairement identifiée, bien éclairée, exempte de toute obstruction et accessible uniquement au personnel formé et autorisé. Stocker dans des cuves fermées, mises à la terre et convenablement conçues, à distance de sources de chaleur incontrôlées et de matériaux incompatibles. Éviter l'accumulation de poussière en procédant à de fréquents nettoyages et en construisant de manière appropriée les zones de stockage et de manipulation. Tenir à portée de main des pelles et des systèmes d'aspiration pour nettoyer le matériau éparpillé. NE PAS entrer dans des conteneurs de stockage en vrac remplis et ne pas tenter de marcher sur le produit en raison du risque de glissade et de suffocation. Utiliser un système d'arrêt contre les chutes lorsque vous travaillez à proximité de cuves de stockage en vrac ouvertes.

Voir Section 8 « Contrôle de l'exposition/Protection individuelle » pour les équipements de protection individuelle adaptés. Voir Section 10 pour toute information relative aux incompatibilités.

Section 8 – Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

Directives d'exposition

A : Informations générales sur le produit

Se référer aux valeurs-seuil d'exposition publiées – prendre des mesures de contrôle et un équipement de protection individuelle (PPE) efficaces pour maintenir l'exposition sur le lieu de travail à des concentrations inférieures aux valeurs-seuil. S'assurer que les laveurs d'yeux et les douches de sécurité sont à proximité des postes de travail.

Fiche de données de sécurité

Nom du matériau : **NOVAPOL® polyéthylène, incolore (toutes qualités)**

FDS ID: NOVA-0029EUFR

Note : Dans ce produit, la silice cristalline/talc, si présente, est liée ou enrobée de manière inextricable dans le polyéthylène. Cela empêche apparemment toute réaction toxique pouvant atteindre les poumons. Les valeurs limites d'exposition ACGIH pour les particules (insolubles ou partiellement solubles) non autrement spécifiées (PNOS) sont donc considérées comme pertinentes.

Vérifier les réglementations locales applicable pour les valeurs seuil d'exposition.

B : Valeurs seuil d'exposition aux substances

Polyéthylène (homopolymère d'éthylène) (-)

ACGIH : 10 mg/m³ TWA (particules inhalables, recommandé) ; 3 mg/m³ TWA (particules respirables, recommandé) (concernant les particules (insolubles ou médiocrement solubles) non autrement spécifiées (PNOS))

Pays-Bas : 10 mg/m³ MAC (inhalable) ; 5 mg/m³ MAC (respirable) (concernant les particules nuisibles)

Terre à diatomées calcinée (272-489-0)

ACGIH : 0,025 mg/m³ TWA (fraction respirable) (concernant la silice cristalline et le quartz α)

France : 0,1 mg/m³ VME (fraction inhalable, reprise dans les silices cristallines) (concernant le quartz)

Allemagne : 0,3 mg/m³ TWA (fraction respirable)

0,3 mg/m³ MAK (fraction respirable)

Pays-Bas : 0,075 mg/m³ MAC (poussière respirable) (concernant le quartz)

Royaume-Uni : 0,3 mg/m³ TWA (respirable) (concernant la silice cristalline)

0,9 mg/m³ STEL (respirable) (concernant la silice cristalline)

Talc (silicate de magnésium hydraté) (238-877-9)

ACGIH : 2 mg/m³ TWA (fraction respirable, substance particulière ne contenant pas d'amiante et <1% de silice cristalline)

Pays-Bas : 1 mg/m³ MAC (poussière respirable)

Royaume-Uni : 1 mg/m³ TWA (poussière respirable)

3 mg/m³ STEL (poussière respirable)

Contrôles d'ingénierie

La préférence est accordée aux méthodes et systèmes de contrôle technique visant à réduire les expositions dangereuses. Ces mesures incluent la ventilation mécanique (dilution et échappement local), une enceinte réservée aux procédés et au personnel, la manipulation automatisée et à distance, le contrôle des conditions des procédés, la détection des fuites et des systèmes de réparation ainsi que d'autres modifications des procédés. S'assurer que tous les systèmes d'aspiration ont une évacuation vers l'extérieur, à l'écart des entrées d'air et des sources d'inflammation. S'assurer qu'il existe une ventilation suffisante pour compenser l'air expulsé par les systèmes d'aspiration. Des contrôles administratifs et l'utilisation d'équipements de protection individuelle peuvent également être exigés.

EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Equipement de protection individuelle : yeux/visage

Porter des lunettes de sécurité au cours d'une manipulation normale. Porter un écran facial complet au cours d'un traitement thermique si un contact avec du matériau fondu est probable.

Equipement de protection individuelle : peau

Pour éviter des brûlures causées par un contact avec du produit fondu, utiliser des gants thermostolants et d'autres vêtements de protection (tels que des chemises à manches longues et des pantalons longs). Il est recommandé de porter des chaussures de sécurité avec une bonne adhérence pour éviter de glisser.

Equipement de protection individuelle : protection respiratoire

Si les contrôles d'ingénierie et la ventilation ne sont pas suffisants pour empêcher la formation d'aérosols, de vapeurs ou de poussières, utiliser des respirateurs purificateurs d'air ou des appareils respiratoires autonomes (SCBA) qui répondent aux exigences de la norme européenne pour la protection respiratoire (EN 149) adaptés aux degrés d'exposition potentielle. Un appareil respiratoire à adduction d'air doit être utilisé lorsque les concentrations d'oxygène sont faibles ou lorsque les concentrations de particules en suspension excèdent les limites des respirateurs purificateurs d'air.

Fiche de données de sécurité

Nom du matériau : **NOVAPOL® polyéthylène, incolore (toutes qualités)**

FDS ID: NOVA-0029EUFR

Équipement de protection individuelle : généralités

L'équipement de protection individuelle (PPE) ne doit pas être considéré comme une solution à long terme pour la protection à l'exposition. Les programmes de l'employeur pour sélectionner, adapter, entretenir l'équipement et pour former les employés à utiliser l'équipement doivent accompagner le PPE. Consulter une instance d'hygiène industrielle compétente, les recommandations des fabricants de PPE, et/ou les réglementations applicables afin de déterminer le potentiel de dangers et d'assurer une protection adéquate.

Section 9 – Propriétés physiques et chimiques

Etat physique et aspect :	Solide, granulés ou poudre granulaire	Couleur :	Claire à blanche
Odeur :	Minimale, sucrée	pH :	Non applicable
Pression de vapeur :	Non applicable	Densité de vapeur à 0°C (air=1) :	Non applicable
Point d'ébullition :	Non applicable	Point de fusion :	105 °C - 135 °C
Solubilité (H2O) :	Insoluble	Gravité spécifique (eau=1) :	0,905 – 0,965
Propriétés de dispersion :	Ne se disperse ni dans l'eau froide ni dans l'eau chaude	Taux d'évaporation (acétate de n-butyle=1) :	Non applicable
Température de décomposition :	Varie ; >300 °C	Point de ramollissement :	85 °C - 127 °C
Point d'éclair :	Non applicable	Méthode du point d'éclair :	Non applicable
Limite d'inflammation supérieure (UFL) :	Non applicable	Limite d'inflammation inférieure (LFL) :	Non applicable
Classification d'inflammabilité :	Non inflammable	Auto-inflammation :	330 °C - 410 °C

Section 10 – Stabilité et réactivité

Stabilité chimique

Ce produit est stable dans des conditions normales de chocs, de vibrations, de pression et de température.

Stabilité chimique : conditions à éviter

Éviter les agents oxydants forts. Éviter le traitement du matériau au-dessus de 300 °C.

Incompatibilité

Peut réagir avec des agents oxydants forts. Les solvants organiques, l'éther, l'essence, les huiles lubrifiantes, les hydrocarbures chlorés et les hydrocarbures aromatiques peuvent réagir avec le polyéthylène et le dégrader. Les poudres ou les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. Le risque d'explosion d'un mélange poussière/air est accru si des vapeurs inflammables sont également présentes.

Polymérisation dangereuse

Improbable.

Corrosivité

Le produit n'est pas corrosif.

Décomposition dangereuse

Lorsqu'il est chauffé, le polyéthylène peut dégager divers oligomères, des cires et des hydrocarbures oxygénés ainsi que du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone et de faibles quantités d'autres vapeurs organiques (p. ex. aldéhydes, acroléine). L'inhalation de ces produits de décomposition peut être dangereuse.

Section 11 – Informations toxicologiques

A : Toxicité aiguë – Informations générales sur le produit

Le matériau est considéré comme essentiellement inerte et non toxique. Des expositions à de hauts niveaux de poussière ou de fumées chaudes peuvent provoquer une irritation et éventuellement un œdème pulmonaire. Un contact avec le matériau fondu peut provoquer de sévères brûlures thermiques.

Les informations suivantes ont été trouvées pour ses composants. Cependant, il faut s'attendre à ce que le produit présente un moindre degré de danger, car les composants dangereux sont incorporés à une matrice polymère :

Fiche de données de sécurité

Nom du matériau : **NOVAPOL® polyéthylène, incolore (toutes qualités)**

FDS ID: NOVA-0029EUFR

Terre à diatomées calcinée/silice cristalline/talc (silicate de magnésium hydraté) – Une inhalation peut provoquer un malaise ou une irritation des voies respiratoires et des voies nasales. Peut être irritant pour les yeux et la peau.

B : Toxicité aiguë – LD50/LC50

Polyéthylène (homopolymère d'éthène) (-)

LC50 inhalation souris : 12 g/ m3/30M

Polyéthylène (polymère de 1-butène éthène) (-)

LD50 oral rats : 4 g/kg

Terre à diatomées calcinée (272-489-0)

LD50 oral rats : 500 mg/kg (concernant le quartz)

C : Toxicité chronique – Informations générales sur le produit

Le produit a une toxicité chronique minimale. L'organe cible est le système respiratoire. La majeure partie des particules de poussières de polyéthylène sont grosses et non respirables. Aucun effet au plan de la reproduction ou de la génétique n'est connu ou n'a été rapporté.

Les informations suivantes ont été trouvées pour ses composants. Cependant, il faut s'attendre à ce que le produit présente un moindre degré de danger, car les composants dangereux sont incorporés à une matrice polymère :

Les organes cibles de la terre à diatomées calcinée/silice cristalline sont les poumons et le système respiratoire. L'IARC a classé la silice cristalline dans le groupe 1 (cancérogène pour l'homme). Cependant, la silice cristalline est considérée comme étant liée au polyéthylène ; cela empêche apparemment toute réaction toxique sur la peau ou dans les poumons.

Les organes cibles du talc (silicate de magnésium hydraté) sont les poumons et le système respiratoire. Peut provoquer une maladie pulmonaire chronique (talcose).

D : Caractère cancérogène de la substance

Polyéthylène (homopolymère d'éthène) (-)

IARC : Supplément 7 [1987] ; monographie 19, [1979] (groupe 3 (non classifiable))

Terre à diatomées calcinée (272-489-0)

IARC : Monographie 68 [1997] (reprise dans les silices cristallines, inhalée sous forme de quartz ou de cristobalite de sources professionnelles) (concernant la silice, le quartz)

Monographie 68 [1997], supplément 7 [1987] (concernant la silice cristalline (forme générale)) (groupe 1 (cancérogène pour les humains))

Monographie 68 [1997] (reprise dans les silices amorphes) (groupe 3 (non classifiable))

Allemagne : Catégorie 1 (provoque le cancer chez l'homme) (concernant le quartz)

Pays-Bas : Présente (poussière respirable, cristalline) (concernant le quartz)

Talc (silicate de magnésium hydraté) (238-877-9)

IARC : Monographie 93 publiée (inhalé) ; supplément 7 [1987], monographie 42 [1987] (groupe 3 (non classifiable))

Allemagne : Catégorie 3B (pourrait être cancérogène pour l'homme)

Section 12 – Informations écologiques

Ecotoxicité

A : Informations générales sur le produit

Le polyéthylène est un solide essentiellement inerte biologiquement et considéré comme non toxique. Il est stable (ne se décompose pas) dans les décharges ou les systèmes aquatiques.

B : Analyse des composants – Ecotoxicité – Toxicité aquatique/terrestre

Talc (silicate de magnésium hydraté) (238-877-9)

96 h LC50 Brachydanio rerio : >100 g/l [semi-statique]

Fiche de données de sécurité

Nom du matériau : **NOVAPOL® polyéthylène, incolore (toutes qualités)**

FDS ID: NOVA-0029EUFR

Incidence sur l'environnement

Lorsqu'ils sont disséminés dans les cours d'eau, la plupart des granulés de polyéthylène flottent. Les granulés sont persistants dans les systèmes aquatiques et terrestres. Le produit doit être récupéré sur l'eau et le sol après déversements. Il n'y a pas d'évidence que ce produit s'infiltre à travers les sols.

Persistance/Dégradabilité

Le produit ne se dégrade pas aisément. Dans des conditions d'oxydation optimales, une proportion supérieure à 99% du polyéthylène restera intacte après exposition à des actions microbiennes. Le produit variera lentement (se fragilisera) en présence de la lumière solaire, mais ne se décomposera pas complètement.

Le produit enterré dans une décharge s'est révélé stable au fil du temps. A notre connaissance, il ne forme pas de produits de dégradation toxiques.

Bioaccumulation/Accumulation

Les granulés peuvent s'accumuler dans l'appareil digestif d'oiseaux ou de la faune aquatique, provoquant des lésions et éventuellement la mort pour cause d'inanition.

Section 13 – Considérations relatives à l'élimination et au recyclage

Précautions

Voir Section 7 avant toute manipulation du produit ou des conteneurs.

Code(s) de déchets

Si le produit est mis au rebut après utilisation, ce polymère ne répond pas à la définition d'un déchet dangereux selon la Directive 75/442/CEE.

Instructions sur l'élimination de déchets

Les procédés d'élimination recommandés pour les polymères sont, par ordre de préférence : 1) le nettoyage et la réutilisation si possible, 2) la récupération et la revente par l'intermédiaire d'un recycleur de matières plastiques ou un distributeur de résines, 3) l'incinération avec récupération de chaleur des déchets et 4) la mise en décharge. La réutilisation, le recyclage, le stockage, le transport et la décharge doivent se faire conformément aux réglementations de l'UE/nationales et locales applicables. **NE PAS TENTER D'ELIMINER LE PRODUIT PAR UNE INCINERATION INCONTROLEE.** La combustion de plastiques à l'air libre dans les décharges n'est pas tolérée.

Voir Section 7 : « Manipulation et stockage » et Section 8 « Contrôle de l'exposition/Protection individuelle » pour les informations supplémentaires sur le stockage pouvant être applicables pour la sécurité de manipulation et la protection des employés.

Les responsables de la génération des déchets doivent tenir compte des propriétés dangereuses ainsi que des mesures de contrôle nécessaires pour les autres matériaux qui pourraient être présents dans les déchets.

Section 14 – Informations relatives au transport

Code de l'International Maritime Dangerous Goods (IMDG)

Nom d'expédition : NON REGLEMENTE comme marchandise dangereuse pour le transport.

Informations de l'Association Internationale pour le transport aérien (IATA) et de l'ICAO

Nom d'expédition : NON REGLEMENTE comme marchandise dangereuse pour le transport.

Informations relatives à l'US DOT

Nom d'expédition : NON REGLEMENTE comme matériau à risque pour le transport.

Informations relatives à la TDG canadienne

Nom d'expédition : NON REGLEMENTE comme marchandise dangereuse pour le transport.

Fiche de données de sécurité

Nom du matériau : **NOVAPOL® polyéthylène, incolore (toutes qualités)**

FDS ID: NOVA-0029EUFR

Section 15 – Informations réglementaires

Informations réglementaires de l'Union européenne

Informations concernant l'étiquette

Ce produit est une préparation contenant des polymères et des additifs. Bien que le produit puisse contenir des composants pouvant être classés, il ne présente pas de danger pour la santé humaine par inhalation, ingestion ou contact avec la peau ou pour l'environnement aquatique sous la forme dans laquelle il est commercialisé. En vertu de l'article 12 de la Directive 1999/45/CE, de telles préparations ne nécessitent pas d'étiquetage.

Autres informations

A : Informations générales sur le produit

Les composants de ce produit ont été vérifiés en se basant sur les inventaires de contrôle des produits chimiques suivants. Les composants non identifiés dans l'inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS) sont exemptés (c'est-à-dire comme les polymères dont les monomères sont repris sur la liste). Consulter votre représentant NOVA Chemicals pour d'autres informations réglementaires.

B : Analyse des composants – Etat de l'inventaire

Composant	N° CAS	US - TSCA	CANADA - DSL	UE - EINECS
Polyéthylène (homopolymère d'éthylène)	9002-88-4	Oui	Oui	Exempt
Terre à diatomées calcinée	68855-54-9	Oui	Oui	Oui
Talc (silicate de magnésium hydraté)	14807-96-6	Oui	Oui	Oui
Polyéthylène (polymère de 1-butène éthène)	25087-34-7	Oui	Oui	Exempt
Polyéthylène (polymère de 1-hexène éthène)	25213-02-9	Oui	Oui	Exempt

Section 16 – Autres informations

Informations sur l'importance pour la santé et la sécurité de l'utilisateur et la protection de l'environnement

Texte complet des phrases R reprises aux Sections 2 et 3 :

R49 Peut provoquer le cancer par inhalation.

Considérations spéciales

L'exposition aux produits de combustion et de décomposition, comme décrit dans Sections 5 et 10 de la présente fiche de données de sécurité, peut être associée à divers effets aigus et chroniques sur la santé. Ces effets comprennent une irritation des yeux et des voies respiratoires supérieures principalement par les aldéhydes ; des difficultés respiratoires, une toxicité systémique, notamment des effets sur le foie, les reins et le système nerveux central.

NOVA Chemicals a contrôlé des ouvriers exposés à des émissions au cours de la mise en œuvre de polyéthylène à échelle commerciale. On a déterminé des concentrations en produits de décomposition bien en dessous des valeurs limites d'exposition établies sur les lieux de travail. La publication « Quantitation of Employee Exposure to Emission Products Generated By Commercial-Scale Processing of Polyethylene » est disponible dans Am. Ind. Hyg. Assoc. J. 56:809-814 (1995).

Pour des informations sur les mesures d'aération pour le contrôle de contaminants volatiles émis par le polyéthylène, veuillez demander une copie de la publication NOVA Chemicals « Ventilation Guidelines for Heat Processing Polyethylene Resins ».

Pour des informations supplémentaires sur le déchargement de wagons-trémie contenant des résines plastiques, se référer au manuel « Hopper Car Unloading Guide » de NOVA Chemicals.

Pour des informations sur les propriétés de traitement et la sélection de qualités de résines NOVAPOL, se référer aux fiches de données de produits NOVAPOL disponibles sur notre site web, sous la rubrique PRODUITS & SERVICES : <http://www.novachem.com>.

Pour des informations supplémentaires sur la façon d'empêcher la perte de pellets, se référer aux publications et aux ressources de l'industrie plastique sous « Operation Clean Sweep », qui peuvent désormais être téléchargées sur le site web <http://www.opcleansweep.org/>.

Fiche de données de sécurité

Nom du matériau : **NOVAPOL® polyéthylène, incolore (toutes qualités)**

FDS ID: NOVA-0029EUF

Les particules fines et de poussière de polyéthylène sont listées comme poussières combustibles dans la classe 1 par l'Association nationale de protection contre l'incendie (voir NFPA-68, table F.1(e)). Pour des informations supplémentaires sur le contrôle de l'électricité statique et la minimisation des dangers potentiels de poussière et d'incendie, se référer au NFPA-654 « Standard for the Prevention of Fire and Dust Explosions from the Manufacturing, Processing, and Handling of Combustible Particulate Solids, 2006 Edition ».

Pour des informations spécifiques aux qualités de résines NOVAPOL, notamment aux déclarations de conformité en matière d'emballages alimentaires, contacter votre représentant de commerce ou se référer aux fiches de données de produits de polyéthylène de NOVA Chemicals.

Limites conseillées d'utilisation :

A n'utiliser que selon les instructions.

Code/Légende

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists [Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux] ; ADR/RID = European Agreement of Dangerous Goods by Road/Rail [Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route] ; DFG = Deutsche Forschungsgemeinschaft [Organisme central de soutien à la recherche allemand] ; DOT = Department of Transportation [Ministère des transports] ; DSL = Domestic Substances List [Liste des substances internes au Canada] ; EEC = European Economic Community [Communauté économique européenne] ; EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances [Inventaire européen des produits chimiques commercialisés] ; ELINCS = European List of Notified Chemical Substances [Liste européenne des substances chimiques notifiées] ; EU = European Union [Union européenne] ; HMIS = Hazardous Materials Identification System [Système d'identification des matières dangereuses] ; IARC = International Agency for Research on Cancer [Agence Internationale de Recherche sur le Cancer] ; IMO = International Maritime Organization [Organisation Maritime Internationale] ; IATA = International Air Transport Association [L'Association internationale pour le transport aérien] ; MAK = Maximum Concentration Value in the Workplace [concentration maximale sur le lieu de travail] ; NDSL = Non-Domestic Substances List [Liste des substances externes au Canada] ; NFPA = National Fire Protection Association [Association nationale de protection contre l'incendie] ; NTP = National Toxicology Program [Programme de toxicologie national] ; STEL = Short-term Exposure Limit [Limite d'exposition de courte durée] ; TDG = Transportation of Dangerous Goods [Transports de produits dangereux] ; TSCA = Toxic Substances Control Act [Loi réglementant les substances toxiques] ; TWA = Time Weighted Average [Moyenne pondérée dans le temps]

Fiche de données de sécurité préparée par : NOVA Chemicals

Fiche de données de sécurité numéro de téléphone d'information : +1-412-490-4063

Référence :

Disponible sur demande.

Autres informations

Note au lecteur :

BIEN QUE LES INFORMATIONS MENTIONNEES DANS CE DOCUMENT SOIENT DE BONNE FOI, BASEES SUR DES INFORMATIONS JUGEES FIABLES AU MOMENT DE LA REDACTION DE CE TEXTE, NOVA CHEMICALS DECLINE TOUTE RESPONSABILITE QUANT AUX INFORMATIONS OU PRODUITS/MATERIAUX DECRITS DANS LE PRESENT DOCUMENT, ET DEMENT EXPRESSEMENT TOUTES GARANTIES ET CONDITIONS IMPLICITES (Y COMPRIS TOUTES CELLES RELATIVES A LA COMMERCIALISATION OU L'APTITUDE A UN USAGE PARTICULIER). AUCUN DROIT SOUS LE COUVERT D'UN BREVET DEPOSE PAR NOVA CHEMICALS OU PAR UN TIERS N'EST ACCORDE PAR LE PRESENT DOCUMENT. CES INFORMATIONS SONT SUJETTES A CHANGEMENT SANS AVERTISSEMENT PREALABLE. VEUILLEZ CONTACTER NOVA CHEMICALS POUR OBTENIR LA DERNIERE VERSION DE CE DOCUMENT. NOVA CHEMICALS DECLINE TOUTE RESPONSABILITE POUR TOUTE FICHE DE SECURITE OBTENUE AUPRES DE TIERS.

SAUF ACCORD SPECIFIQUE CONTRAIRE, NOVA CHEMICALS DECLINE TOUTE RESPONSABILITE CONCERNANT L'UTILISATION, LE TRANSPORT, LE STOCKAGE, LA MANIPULATION OU L'ELIMINATION DES PRODUITS DECRITS DANS LE PRESENT DOCUMENT.



NOVA Chemicals® est une marque commerciale déposée de NOVA Brands Ltd. ; authorized use/ utilisation autorisée

NOVAPOL® est une marque commerciale déposée de NOVA Brands Ltd. ; authorized use/utilisation autorisée.

Ceci constitue la fin de la fiche de données de sécurité n° NOVA-0029EUF.